

Méthode et portée de l'évaluation des risques

*Réunion du Comité consultatif sur le site d'intérêt des
îles de la côte Est*

Le 13 septembre 2018

ZPM désignées en vertu de la *Loi sur les océans* : Fonctionnement du règlement

- Interdiction générale
 - *Il est interdit à quiconque de perturber, endommager, détruire ou retirer tout organisme marin vivant ou toute partie de son habitat*
- Définir les « exceptions »
 - Liste des activités dont la poursuite sera autorisée soit dans l'ensemble de la ZPM, soit dans des régions précises de celle-ci

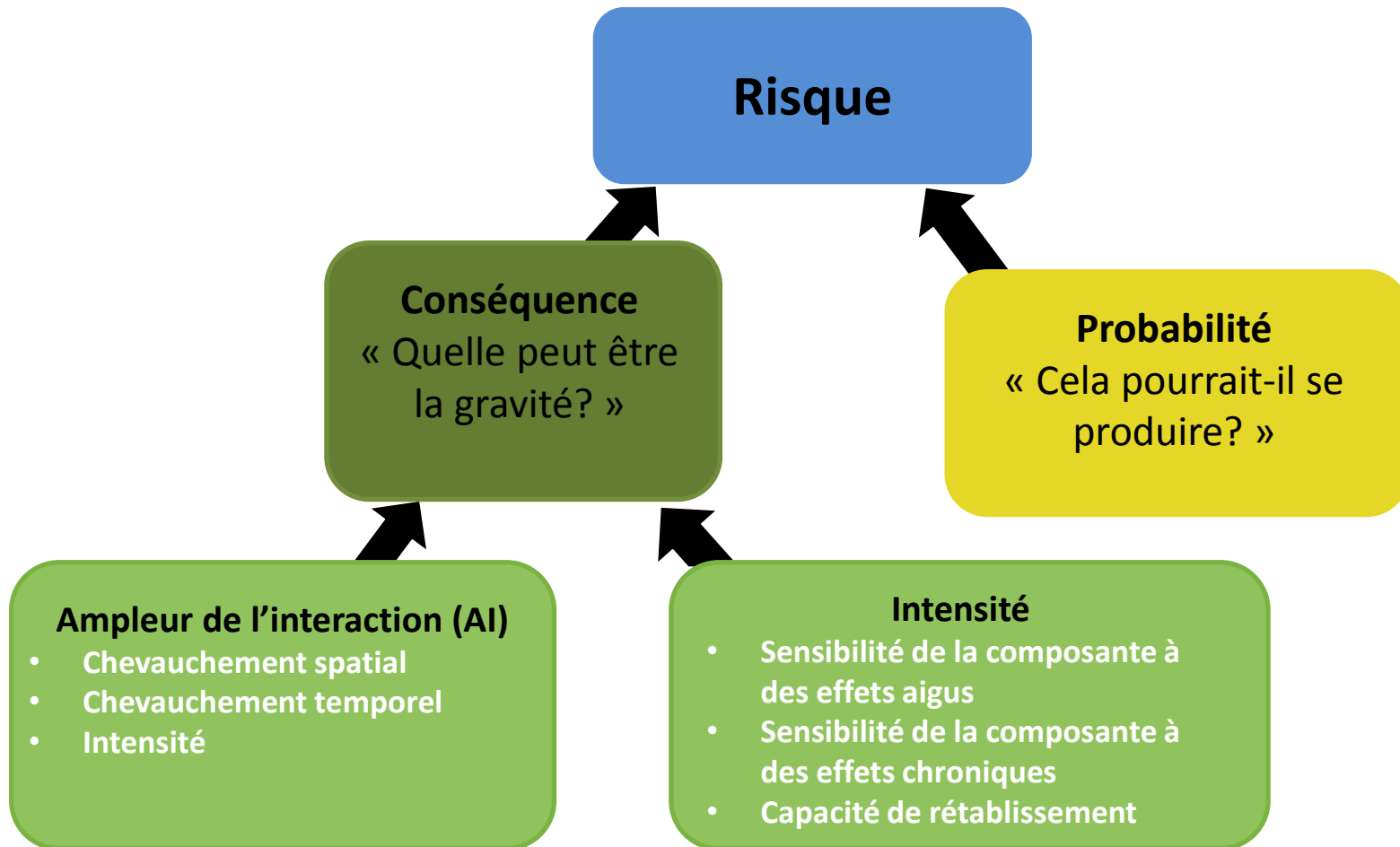
Activités autorisées

- Les exceptions portent sur les activités à risque plus faible qui ne compromettent pas les objectifs de conservation (comme les pêches traditionnelles à engin fixe)
- D'autres activités (recherche, tourisme commercial) sont autorisées selon un processus d'approbation
- Exceptions standards pour assurer la sûreté, la sécurité et les interventions d'urgence

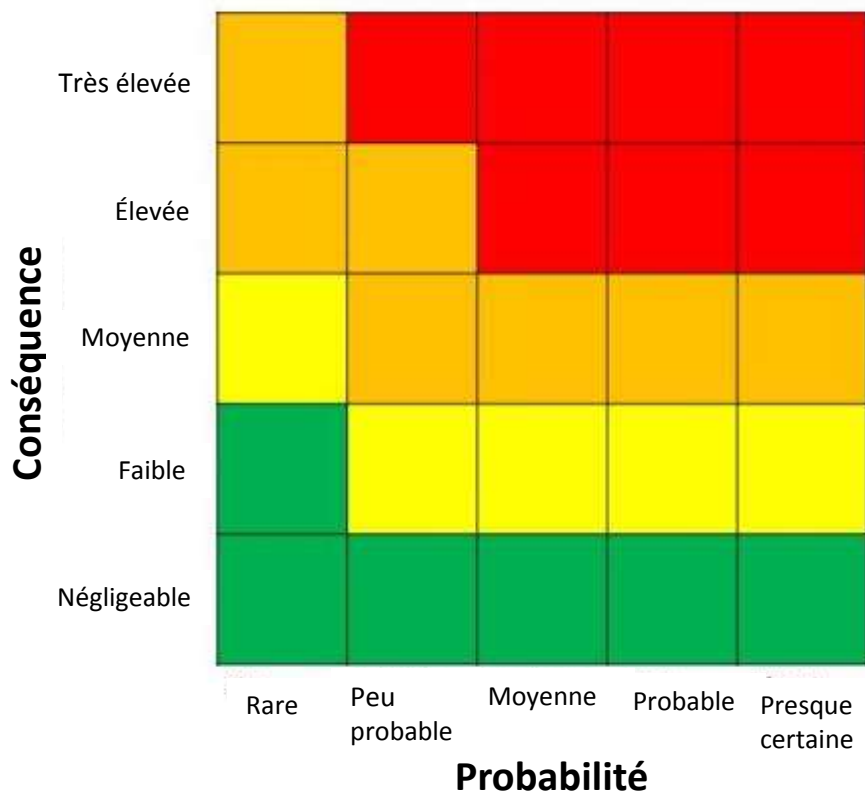


Évaluation des risques écologiques pour le SI des ICE

- Évaluer les risques potentiels posés par les activités anthropiques sur les priorités en matière de conservation pour une future ZPM



Matrice d'évaluation des risques écologiques pour les ZPM



Portée - Priorités en matière de conservation

- Priorités en matière de conservation du Secteur des sciences du MPO :
 - Habitat biogénique des macrophytes et des macroalgues
 - Zostère et varech
 - Saumon de l'Atlantique
 - Frayère du hareng de l'Atlantique
 - Poissons de fond juvéniles
 - Morue franche, merluche blanche et goberge
 - Zones de quête de nourriture pour les oiseaux de mer
 - Arlequin plongeur
 - Sterne de Dougall
 - Eider à duvet

Portée - Activités anthropiques

- Pêches commerciales et de poissons-appâts :
 - Homard au casier
 - Poisson de fond à la palangre
 - Poisson de fond au filet maillant
 - Poisson de fond au chalut à panneaux
 - Myxine au casier
 - Crabe des neiges au casier
 - Œufs de hareng au filet maillant
 - Maquereau au filet maillant
 - Petits poissons-appâts pélagiques au filet maillant
 - Grands poissons pélagiques à la palangre
 - Grands poissons pélagiques à la ligne à main
 - Dragage à pétoncles
- Aquaculture
 - Poissons
 - Mollusques et crustacés/plantes marines
- Transport maritime
 - Passage de navires, déversements/rejets, ancrage et amarrage
- Tourisme et loisirs (navigation de plaisance, chasse à partir de bateaux) : activités évaluées sous la rubrique Transport maritime

Prochaines étapes pour l'évaluation des risques

- Mobiliser les secteurs concernés pour définir la portée des activités anthropiques (détails précis sur la manière dont les activités sont menées sur la côte Est)
- Quand elle est rédigée, envoyer les différentes parties de l'évaluation des risques aux experts concernés aux fins de commentaires
- Soumettre la version provisoire de l'évaluation des risques au Comité consultatif aux fins de commentaires et de discussion